

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin à 19H00, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 22 juin 2023

### **Étaient présents :**

Gaston CHASSAIN, Laurent LAFAYE, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Pascal DUGEAY, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Blanche ROUX, Frédérique GRANET, Laure ROUBERTIE, Dimitri NIOSSOBANTOU, Céline DUPUY-LEGRAND, Pascal BUSSIERE, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

### **Étaient absents représentés :**

Jean-Jacques MORLAY À Gaston CHASSAIN  
Claudette COULAUD À Gilbert ROUSSEAU  
Chantal BOUTHINAUD À Delphine GABOUTY  
Julien MORIN À Pascal BUSSIERE

### **Étaient absents excusés :**

Jean-Jacques MORLAY, Claudette COULAUD, Chantal BOUTHINAUD, Julien MORIN, Magali BOISSONNEAU

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Marie MIGNOT

**N°2023/D/045 - Objet : Délégation de Service Public relative à la gestion et l'exploitation de deux structures multi-accueil Petite Enfance "Les Diablotins" et "Chapi-Chapo" à Feytiat**

Madame Catherine GOUDOUD rappelle aux membres du Conseil municipal qu'une procédure restreinte en appel d'offre a été lancée le 12 décembre 2022 pour la Délégation de Service Public relative à la gestion et l'exploitation de deux structures multi-accueil Petite Enfance "Les Diablotins" et "Chapi-Chapo" à Feytiat.

Ce nouveau contrat sera conclu pour une durée de 6 ans, du 1er août 2023 au 31 juillet 2029.

La date limite de réception des candidatures était fixée le 12 janvier 2023 à 12h00. Le règlement de la consultation prévoyait que Le Pouvoir adjudicateur retienne 3 candidats maximum pour la "phase offre" de la procédure. 7 candidats ont retiré le dossier de candidature, mais un seul, la Mutualité Française Limousine, a déposé un pli dans les formes et délais requis.

En date du 3 février 2023, la commission d'examen de délégation de service public a validé la candidature de la Mutualité Française Limousine pour la "phase offre" de la procédure.

Le 7 février 2023, la "phase offre" de la procédure a été lancée avec une date limite de réception des offres fixée au 8 mars 2023 à 12h00. A cette date, la Mutualité Française Limousine a déposé un pli dans les formes et délais requis.

Une négociation est intervenue le 22 mai 2023. Il résulte notamment de cette négociation :

- Un taux d'occupation de 80% pour les Diablotins et de 79% pour Chapi-Chapo.
- La contribution de la collectivité annuelle forfaitaire fixe, pour les Diablotins de 57 547 € pour 20 places, pour Chapi-Chapo de 75 466 € pour 20 places.
- Une réunion bilan relative à l'exécution du contrat programmée dans le courant du deuxième semestre 2026.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Catherine Goudoud, le Conseil municipal décide :

- D'attribuer le contrat à la Mutualité Française Limousine,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ce contrat et tous les documents qui y sont relatifs,
- De donner à Monsieur le Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
En mairie le 28 juin



Le Maire

Gaston CHASSAIN.